

Dr G. CHARVILHAT et J. DEMARTY

LES

“CASES EN PIERRES SÈCHES”

de la Commune de Saint-Sauves

(PUY-DE-DÔME)

Extrait de la *Revue d'Auvergne*, année 1914



CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1914

D^r G. CHARVILHAT et J. DEMARTY

LES

“CASES EN PIERRES SÈCHES”

de la Commune de Saint-Sauves

(PUY-DE-DÔME)

Extrait de la *Revue d'Auvergne*, année 1914



CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

—
1914

LES CASES EN PIERRES SÈCHES

de la Commune de Saint-Sauves (Puy-de-Dôme)

Deux groupes de *cases* en pierres sèches, en tout semblables à celles qui se trouvent dans plusieurs localités du département du Puy-de-Dôme et dont les plus connues sont celles de Villars, près d'Orcines, et des Chazaloux, près de Pontgibaud, existent dans la commune de *Saint-Sauves*, à peu de distance de la station universellement appréciée de La Bourboule. Le premier de ces deux groupes est situé entre le village de *La Paillonchie* et *Saint-Sauves*, au lieu dit *Les Renardeyres*. Le second occupe en presque totalité le *Bois du Cheix*, au nord-est de Méjanesse.

I. CASES DES RENARDEYRES (1)

Au nord et à 200 mètres de la rive gauche de la Dordogne et à 1.300 mètres à vol d'oiseau du clocher de Saint-Sauves, les cases des Renardeyres sont à la partie est de la parcelle cadastrale n° 1115 de la section II de la commune de Saint-Sauves, parcelle constituée par un bois taillis communal soumis au régime forestier. Elles se trouvent dans la partie comprise entre un petit chemin conduisant aux rochers de La Paillonchie et la parcelle n° 1110 (voir le plan). De l'autre côté du chemin, on en distingue encore quelques-unes en éboulis.

(1) Dans *La Saison de La Bourboule* (numéro du 6 juillet 1913), M. J. Demarty leur consacre un article. (J. DEMARTY: *Les Cases en pierres sèches des Renardeyres, commune de Saint-Sauves.*)

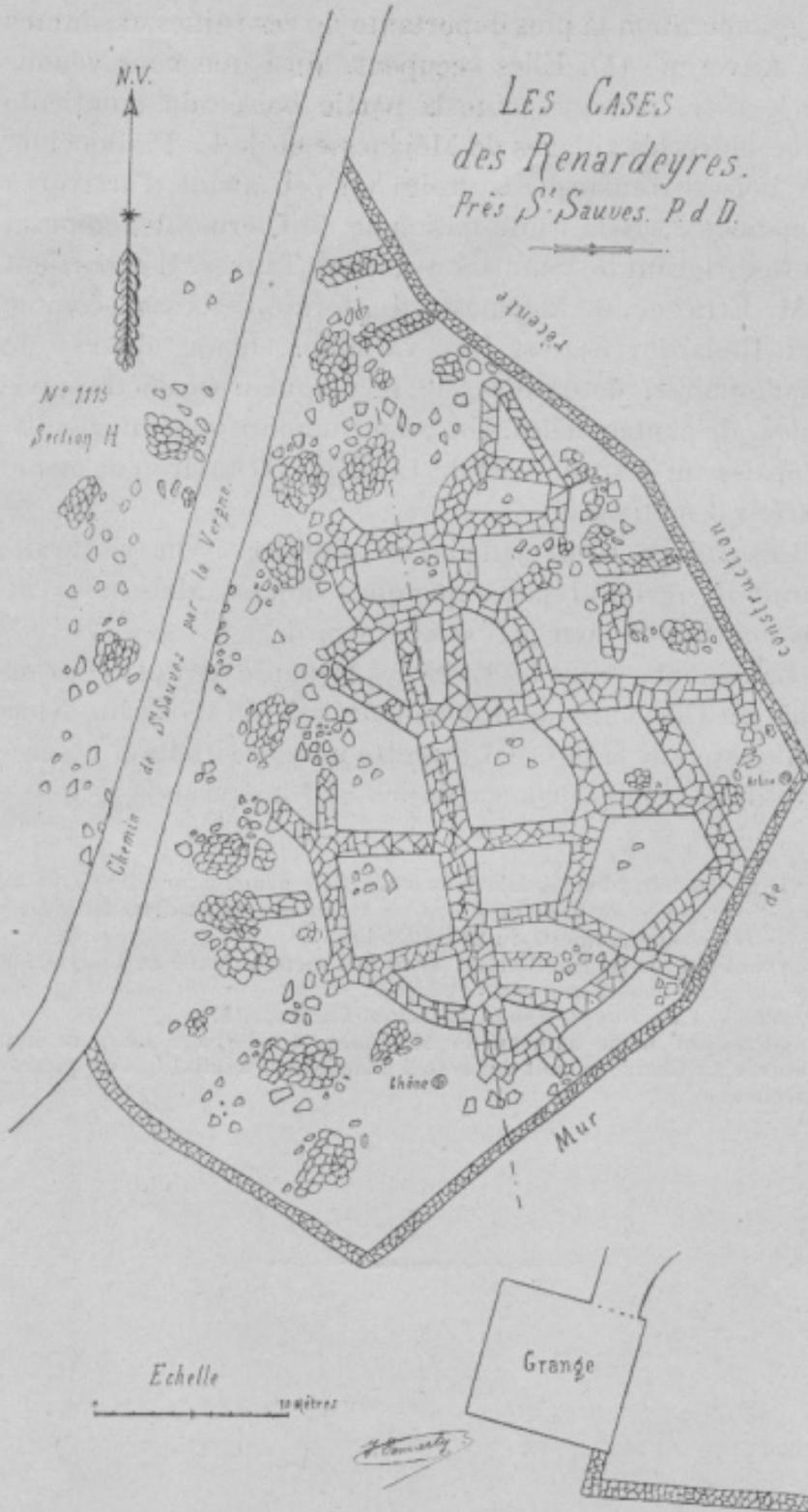


FIG. 2.

Plan des Cases des Renardeyres.

l'agglomération la plus importante de ces ruines existantes en Auvergne (1). Elles occupent, ainsi que nous venons de le dire, presque toute la partie boisée du monticule situé entre les villages de Méjanesse et de La Paillonchie. Ce bois se remarque à droite un peu avant d'arriver à Méjanesse, sur la route nationale de Clermont-Toulouse, en se dirigeant de Saint-Sauves vers Tauves. Il appartient à M. Erragne, de Méjanesse. La forme des cases, comme aux Renardeyres, est fort variable. On en observe de triangulaires, de carrées, de rectangulaires, de trapézoïdales, de pentagonales. Un grand nombre sont en éboulis. L'épaisseur des murs est de 1 à 2 m. 50 environ et même parfois 3 mètres.

Ces ruines n'ont jamais été fouillées. On y aurait, paraît-il, recueilli jadis quelques objets. Mais nous ne savons rien de bien précis à cet égard.

La distance entre les cases des Renardeyres et celles du Bois du Cheix est de 1.400 mètres à vol d'oiseau. Nous indiquons sur la figure 1 de cette note la situation respective de ces cités sur la carte de l'état-major au $\frac{1}{50.000}$

(1) M. Demarty les signale dans son article ayant pour titre : *La Cité en pierres sèches du Bois du Cheix de Méjanesse*, paru dans *La Saison de La Bourboule*, numéro du 20 juillet 1913.

Avant lui, J.-B. Bouillet en avait fait mention dans sa *Description archéologique des Monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand, 1874.

« Près du même hameau de Méjannès, dit-il (page 196), au lieu » appelé Le Cheix, on voit des restes d'anciennes habitations en pierres » sèches. »

—
G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND
—